



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**Présentation du Pass'Région  
aux partenaires**

**Campagne 2022/2023**

# Pass'Région 2022/2023



# La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

- I - Dates à retenir
- II - Présentation de la campagne 2022/2023





**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



## I - Dates à retenir



## Les dates clés de la campagne 2022/2023

- **Fin de campagne 2021/2022** : **31 mai 2022** pour les avantages manuels scolaires et aide à l'équipement professionnel. Les avantages culture, sport et santé sont valables jusqu'au **30 juin 2022**
- **Ouverture de la commande de carte** pour la campagne 2022/2023 : **7 juin 2022**
- **Ouverture des validations/revalidations** par les établissements : **7 juin 2022**
- Les nouveaux bénéficiaires **reçoivent leur carte 10 à 15 jours** après validation de leur demande de carte par l'établissement
- Pour les jeunes disposant d'un Pass'Région 2021/2022 : **chargement des avantages 2022/2023 dès revalidation** par les établissements (le chargement est instantané : pas de délai entre la revalidation et le chargement des avantages sur la carte).
- **Ouverture de la déclaration des référents** : **fin août 2022**
- Les **avantages manuels scolaires et aide à l'équipement professionnel** sont utilisables dès le **7 juin 2022 et jusqu'au 31 mai 2023**.
- Les **avantages culture, sport et santé** sont utilisables du **1er septembre 2022 au 30 juin 2023** [auvergnerhonealpes.fr](http://auvergnerhonealpes.fr)



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



## II - Présentation de la campagne 2022/2023

- 1/ Nouveautés : convention 2022/2027 et évolutions techniques
- 2/ Informations générales et avantages 2022/2023



## 1/ Nouveautés : convention 2022/2027 et évolutions techniques



## Renouvellement des conventions de partenariat pour la période 2022/2027

**Les conventions de partenariat 2017/2022 sont arrivées à échéance le 31 mai 2022.**

Afin d'assurer la continuité de votre partenariat, nous vous invitons à procéder à la demande de **renouvellement de votre convention** pour la période couvrant les campagnes 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027.

**La signature de la nouvelle convention 2022/2027 se fait électroniquement** depuis votre « **Espace partenaire** » (<https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/ARA/Forms/Partenaire/>) auquel vous devez vous connecter avec votre identifiant et votre mot de passe habituels.



## **IMPORTANT : code secret obligatoire** **pour sécuriser l'utilisation des avantages du Pass'Région**

**Pour utiliser les avantages du Pass'Région auprès des partenaires du dispositif, les jeunes doivent saisir le code secret de leur carte au moment de la transaction.** Ce code secret permet de mieux sécuriser les transactions qu'avec la date de naissance précédemment utilisée. Le code secret est composé de 4 chiffres.

**Avant la première utilisation de leur carte, les jeunes doivent définir leur code depuis leur compte personnel** sur l'application mobile Pass'Région ou sur internet :

<https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Bénéficiaire/>

munis de leurs identifiants (leur numéro de dossier inscrit au dos de leur Pass'Région et leur mot de passe).



### **Pour prélever un avantage sur un Pass'Région depuis votre Espace partenaire :**

⇒ Dans la rubrique permettant de réaliser les transactions sur les Pass'Région, vous devez saisir le numéro de carte inscrit au dos du Pass'Région du jeune, le montant de la transaction et le code secret du jeune.

### **Pour prélever un avantage sur un Pass'Région avec un matériel spécifique (TPE...) :**

⇒ Si vous disposez d'un lecteur de QR code, vous pouvez lire la carte du jeune avec votre lecteur, puis le jeune saisit son code secret.

⇒ Si vous disposez d'un lecteur de carte sans contact (NFC), vous pouvez lire la carte du jeune avec votre lecteur ; la saisie du code secret n'est pas demandée.



## Possibilité de suspendre les avantages du Pass'Région pour comportement incivique

La Région accorde gratuitement et sans condition de ressources le Pass'Région qui permet aux jeunes et à leurs familles de réaliser d'importantes économies. **Elle attend des bénéficiaires en retour un comportement responsable.** C'est dans cette logique de droits et de devoirs que les demandeurs prennent connaissance et acceptent la « **Charte des droits et des devoirs des bénéficiaires du Pass'Région** » avant de procéder à la commande du Pass'Région.

Sur la base de cette charte, sans avoir à connaître les faits reprochés, la Région se tient à la disposition des partenaires qui souhaitent l'informer du comportement incivique d'un jeune en lien avec le Pass'Région.

La Région pourra alors décider de suspendre tout ou partie des avantages du Pass'Région du jeune responsable du comportement incivique pour la durée de la campagne en cours.

**Toute demande est à adresser par mail à la Région à l'adresse suivante :**  
**[passregion@auvergnerhonealpes.fr](mailto:passregion@auvergnerhonealpes.fr)**



## 2/ Informations générales et avantages 2022/2023

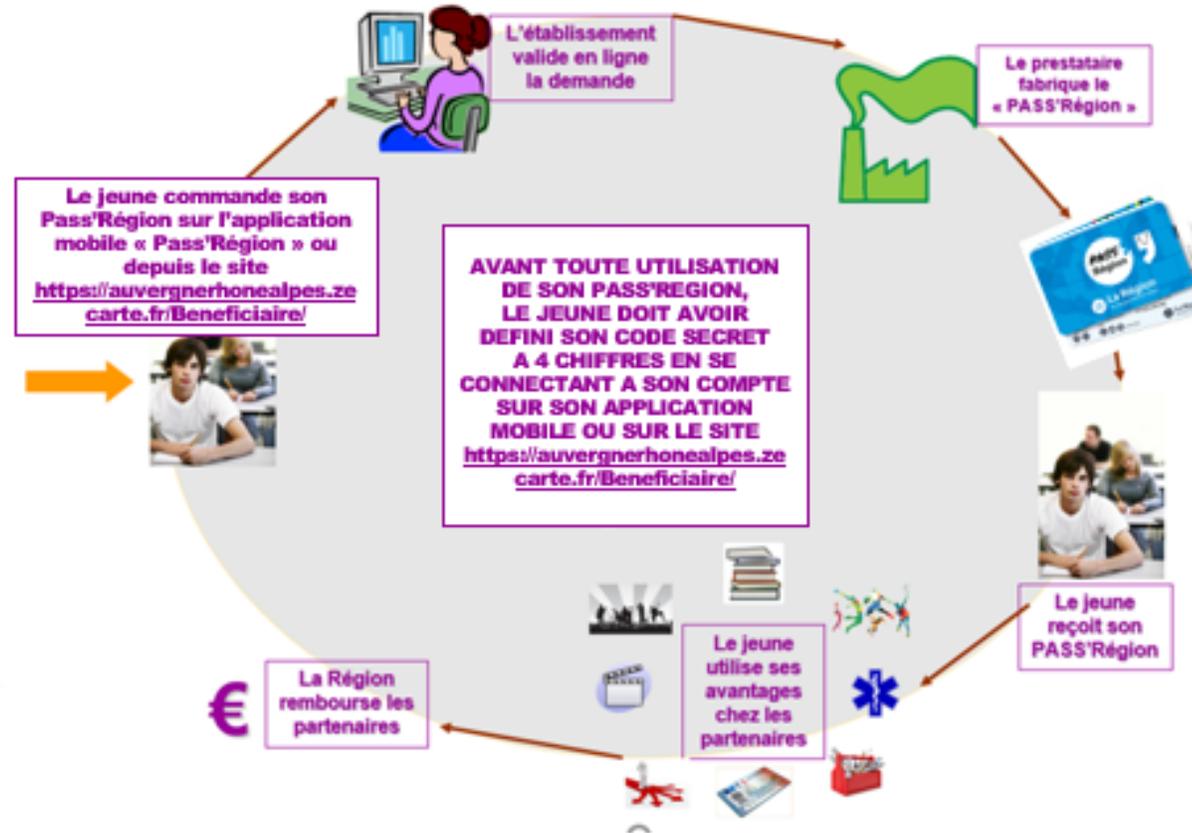


## Le Pass'Région, la carte du quotidien



**370 000 jeunes** bénéficiaires du Pass'Région sur la campagne 2021-2022. La carte est nominative et peut être utilisée au quotidien : contrôle d'accès, restauration scolaire, gratuité des manuels scolaires.

### Le circuit du PASS'Région





## Les avantages de la carte

### ✓ Manuels scolaires

#### 1/ Pour les lycéens :

**Gratuité des manuels scolaires (matières du tronc commun et spécialités)** pour les élèves de :

- 2<sup>nde</sup>/1<sup>ère</sup>/Terminale générales et technologiques
- 2<sup>nde</sup>/1<sup>ère</sup>/Terminale professionnelles
- CAP
- 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> prépa-métiers
- autres formations professionnelles en lycée.



Les manuels sont remis aux élèves sur présentation de leur Pass'Région.

Les élèves de 2<sup>nde</sup>/1<sup>ère</sup>/Terminale professionnelles, CAP, 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> prépa-métiers (et autres formations professionnelles en lycée) bénéficient, en plus de la gratuité des manuels scolaires, d'un **crédit de 50 €** sur leur carte Pass'Région pour **l'achat de livrets ou fichiers pratiques** dans les librairies partenaires (avantage doublé en cas de situation de handicap).



## 2/ Pour les apprentis :

**Les apprentis âgés de 14 à 25 ans inscrits dans un CFA/OFA ayant répondu à l'appel à projet de la Région « Aide à l'équipement des apprentis 2022 »** bénéficient d'une aide versée directement au CFA.

Le CFA/OFA bénéficiaire de la subvention correspondante devra, lors de la remise des équipements et/ou manuels scolaires à chaque apprenti (14-25 ans) bénéficiaire du Pass'Région, **demander le Pass'Région du jeune et saisir une transaction depuis son Espace partenaire.**

N.B. : cette subvention permet au CFA de financer, selon les besoins du jeune, des équipements professionnels pédagogiques inclus dans le référentiel de formation, des équipements de Protection Individuelle, des manuels scolaires prévus au programme de formation.

**Tous les équipements achetés dans le cadre de cet appel à projet doivent comporter le logo de la Région et la mention « Région Auvergne-Rhône-Alpes ».**



## ✓ Aide à l'équipement professionnel



### 1/ Pour les lycéens :

**Le Pass'Région offre aux lycéens une aide de 50 € à 500 €** selon leur diplôme et leur formation.

Les jeunes peuvent utiliser cette aide dans les magasins partenaires ou auprès de leur établissement de formation si celui-ci propose un service d'achat groupé.

L'aide au premier équipement professionnel est versée en une fois ou en deux fois selon la formation suivie par le jeune :

- pour les **Bacs pro intégrés dans une « famille de métiers »** : premier versement à l'entrée en Seconde « famille de métiers » puis deuxième versement à l'entrée en classe de Première de spécialisation
- pour les **Bacs pro non intégrés dans une famille de métiers** : versement unique à l'entrée en classe de Seconde

*Pour plus d'informations sur les formations éligibles et les montants :*  
<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/202-financement-equipement-professionnel.htm>



## Obligation de communication des commerces fournisseurs d'équipements professionnels

Le commerce fournisseur de premier équipement professionnel devra **positionner un sticker\* de la Région sur le matériel et l'outillage** vendu aux jeunes et **apposer le logo de la Région\*\* sur les vêtements professionnels** de type veste, blouson, combinaison, blouse, tablier, etc. Cela ne concerne ni les parties basses (pantalon par exemple), ni les accessoires du type gants, chaussures, casquettes.

Après positionnement du sticker sur le matériel et l'outillage et/ou réalisation du flocage des vêtements, **le commerce doit indiquer à la Région (par mail : [passregion@auvergnerhonealpes.fr](mailto:passregion@auvergnerhonealpes.fr)) le type d'équipement vendu aux jeunes (matériel, outillage, vêtements) et joindre un justificatif** d'apposition du sticker de la Région sur le matériel et l'outillage et/ou du flocage des vêtements (photo du sticker apposé sur le matériel et l'outillage, facture mentionnant le flocage des vêtements ou photo des vêtements floqués).

**Les remboursements des transactions réalisées par le commerce sur les Pass'Région n'interviendront qu'après transmission de ces justificatifs.**

**Les justificatifs sont à fournir une seule fois, chaque année, en début d'année scolaire, pour débloquer le premier remboursement.**

*\* les planches de stickers sont fournies par la Région*

*\*\* toutes les informations relatives au logo à apposer (charte graphique, taille, emplacement sur les vêtements...) sont disponibles dans votre Espace partenaire*





**Si le commerce n'est pas concerné par ces deux dispositions (sticker et flocage)** au regard de l'équipement qu'il vend, il doit en informer la Région par mail ([passregion@auvergnerhonealpes.fr](mailto:passregion@auvergnerhonealpes.fr)). A défaut, les remboursements seront également bloqués.

## 2/ Pour les apprentis :

**Les apprentis âgés de 14 à 25 ans inscrits dans un CFA/OFA ayant répondu à l'appel à projet de la Région « Aide à l'équipement des apprentis 2022 »** bénéficient d'une aide versée directement au CFA.

Le CFA/OFA bénéficiaire de la subvention correspondante devra, lors de la remise des équipements et/ou manuels scolaires à chaque apprenti (14-25 ans) bénéficiaire du Pass'Région, **demander le Pass'Région du jeune et saisir une transaction depuis son Espace partenaire.**

N.B. : cette subvention permet au CFA de financer, selon les besoins du jeune, des équipements professionnels pédagogiques inclus dans le référentiel de formation, des équipements de Protection Individuelle, des manuels scolaires prévus au programme de formation.

**Tous les équipements achetés dans le cadre de cet appel à projet doivent comporter le logo de la Région et la mention « Région Auvergne-Rhône-Alpes ».**



## ✓ Licence sportive

30 € de réduction sur une licence sportive fédérale annuelle

Avantage porté à 60 € pour les jeunes en situation de handicap ou la pratique du sport sur ordonnance (dans le cas d'une affection de longue durée)

Avantage porté à 60 € pour les filles licenciées dans un club de sports de combat



## ✓ Offre de Bons plans

Accès à des manifestations sportives (Coupes du Monde de ski) et invitations à des matchs sportifs (ASM, LOU, ASVEL, OL, ASSE...)

Des campagnes emailing, push sur l'appli promeuvent les Bons plans. Ces offres complètent les avantages du Pass'Région.

## ✓ Cinéma : 5 places de cinéma à 1 € l'entrée



- ✓ **Spectacles** : 30 € utilisables en totalité ou de manière fractionnée pour l'achat d'un ou plusieurs billets de spectacle
- ✓ **Livres « Loisir »** : 15 € pour l'achat de romans, BD, mangas...  
L'avantage Livres « Loisir » est porté à 35 € pour les élèves de terminales des bacs généraux, technologiques et professionnels pour permettre l'achat des livres de leur choix (scolaires ou pas)
- ✓ **Musées/expos** : accès gratuit et illimité (expos, ateliers et visites guidées)
- ✓ **Kiosque culturel** : accès illimité à une plateforme de streaming musique/vidéo/jeux  
<https://passregion.divercities.eu/>
- ✓ **Avantages santé** : portail d'information de premier niveau ; prévention des addictions ; coupons dépistage/prévention
- ✓ **Formation aux gestes qui sauvent** : une aide individuelle de 60 € pour une formation au PSC1 (prévention et secours civique niveau 1). Pas d'utilisation collective





- ✓ **Droits et Devoirs** : une aide pour financer le permis B pour les jeunes qui s'engagent à effectuer une mission d'engagement volontaire dans une association identifiée par la Région ou pour les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ou les cadets de la gendarmerie.

Montants : 200 euros pour une mission de 35 h ; 500 euros pour une mission de 80 h ; 500 euros pour les cadets de la gendarmerie et les jeunes titulaires du brevet de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) ; 1000 euros pour les sapeurs-pompiers volontaires titulaires du brevet de JSP.

La liste des missions est disponible pour les jeunes dans leur compte sur l'appli mobile Pass'Région ou sur <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Bénéficiaire/>

Après chargement de l'aide au permis de conduire B sur leur Pass'Région, les jeunes ont **24 mois pour l'utiliser. Cette aide est cumulable avec l'aide régionale de 200 € au permis, accessible sans condition à tout jeune l'année de ses 18 ans.**



- ✓ **Des services sur l'orientation professionnelle** : plateforme sur l'orientation <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/> (offre de stages, emplois d'été, présentation des métiers...)

**Les avantages peuvent être utilisés auprès du réseau des partenaires du Pass'Région**

**Liste des partenaires disponible sur :**

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/210-lieux-d-utilisation-carte-pass.htm>



## Les moyens d'information et de communication à destination des jeunes

- Les **référénts du Pass'Région** : relais d'information, de communication et d'accompagnement des jeunes
- Une **appli mobile « Pass'Région »** disponible sur Apple store et Google Play
- Un **site internet** : [auvergnerhonealpes.fr](http://auvergnerhonealpes.fr)
- Un service d'**assistance technique : 0 810 559 559** (service facturé 6 centimes d'euro par minute + coût habituel de la communication)
- Un **assistant virtuel (chatbot)** : 1 600 000 messages depuis sa création en avril 2018
- Communication sur les **réseaux sociaux** (8 200 abonnés Snapchat, 34 000 abonnés Facebook, 5 600 abonnés Instagram), stories et web séries... **Nouveauté 2022 : création du compte TikTok Pass'Région**
- Des **campagnes emailing, push** sur l'appli promeuvent les Bons plans. Les Bons plans complètent l'offre des avantages de la carte
- Présence d'un stand Pass'Région sur le **Mondial des métiers**



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

